Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_10-DE

Ville de Plabennec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 février 2026

2026/02/10

Date de publication	**02 mars**
Membres en exercice	**29**
Membres présents	**24**
Membres votants	**27**

L'an deux mille vingt-six, le 26 février, à 17 heures, le conseil municipal, convoqué le 20 février deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Carole LE HIR SALIOU, Mme Nadine BIHAN M. Jacques GUILLERMOU, Mme Chantal LE GOFF, M. Sylvain SABATHIER, M. Damien SIMON, M. Jean-Yves AOULINI, Mme Sterenn MADEC, M. Claude FILY, M. Martin LOUEDOC, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, Mme Hélène TONARD, Mme Claire FILY, M. Jean Le NIR, Mme Stéphanie VOJNITS,M Paul TANNE, Mme Hélène KERANDEL

Absents : M. Olivier CREC'HRIOU (ayant donné procuration à Marie-Annick CREAC'HCADEC), Mme Laure LE CORRE (ayant donné procuration à Jean-Michel LALLONDER), M Sylvain SABATHIER (ayant donné procuration à Mme Anne-Thérèse ROUDAUT), Mme Christine CASTEL, Mme Danièle SALAUN

Secrétaire : M. Martin LOUEDOC

Renouvellement de l'adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère.

Le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Par délibération en date du 2 octobre 2024, la commune a validé l'adhésion à ce service en mutualisation avec la Communauté de Communes du pays des Abers.
La convention cadre d'adhésion étant arrivée à échéance, la CCPA a délibéré le 15 janvier dernier en faveur du renouvellement de son adhésion.
Le nouveau service est par ailleurs enrichi d'un volet relatif à la cybersécurité.
Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe.

Après examen par la commission Finances le 12 février 2026.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données,
- D'approuver les termes de la convention d'adhésion au service du délégué à la protection des données du Centre de gestion du Finistère
- D'autoriser le maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Pour extrait conforme au Registre

La secrétaire de séance,

Martin LOUEDOC

A PLABENNEC, le 02 mars 2026
Le Maire
Signé : Marie-Annick CREAC'HCADEC

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901607-20260303-2026_02_10-DE

Le Maire de Plabennec certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.